

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

PARIS, LE 3 JUILLET 2019

En raison du retard de renseignement de l'outil statistique sur les blessures, la Commission de discipline et des règlements a prononcé pour "*Non respect des modalités de mise en œuvre de l'enquête épidémiologique*" :

- **un avertissement** à l'encontre du LOU Rugby,
- **une amende de 3 000 €** à l'encontre du SA XV Charente Rugby,
- **un blâme** à l'encontre de Provence Rugby.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'appel de la FFR dans un délai de 7 jours à compter de la notification de l'intégralité de la décision motivée.

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Varron - emmanuelle.varron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

